

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juin 2023

---

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS  
LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 -  
(N° 1435)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 10

présenté par

Mme Genevard, M. Cordier, M. Portier, Mme Frédérique Meunier, M. Bazin, Mme Louwagie,  
Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, M. Minot, M. Hetzel, M. Cinieri, Mme Anthoine, M. Neuder et  
Mme Corneloup

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« nazie, »,

insérer les mots :

« secondée par l'État français entre le 10 juillet 1940 et le 24 août 1944, et ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« et par l'État français entre le 10 juillet 1940 et le 24 août 1944 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir la cohérence entre les articles 1 et 2 du projet de loi.